

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-09-1-3

Date de convocation :

24/09/2025

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Procurations : **1**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

**OBJET : REALISATION D'UN
EMPRUNT POUR ACQUISITION
DU BATI SITUE 34 ROUTE
NATIONALE**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA.

Madame Nicole ARQUER est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la préemption de la maison d'habitation située au n° 34 Route Nationale à Catllar (parcelle C n° 365) pour un montant de 155 000 €. L'acquisition de ce bâti nécessiterait la réalisation d'un emprunt pour son financement.

Par la suite, la maison devra faire l'objet de petits travaux de rénovation afin de permettre sa location pour amortir en partie l'annuité d'emprunt. Le terrain sera utilisé en grande partie pour la réalisation d'un équipement public de stationnement. Madame le Maire présente les différentes propositions reçues de la Banque Postale et du Crédit Agricole sur des durées de 15, 20 et 25 ans ainsi que les conditions générales version CG-LBP-2023-14 proposées par la Banque Postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide :

• **D'accepter** le contrat de prêt de la Banque Postale avec les caractéristiques suivantes :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| - Score Gissler | 1A |
| - Montant du contrat de prêt | 155 000,00 € |
| - Durée du contrat de prêt | 25 ans |
| - Objet du contrat de prêt | financer les investissements |

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Montant | 155 000,00 € |
| - Versement des fonds | A la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/11/2025, en une fois avec versement automatique à cette date |
| - Taux d'intérêt annuel | 3,99 % |
| - Base du calcul des intérêts | mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours |
| - Echéance d'amortissement | périodicité trimestrielle et d'intérêts |
| - Mode d'amortissement | échéances constantes |
| - Remboursement anticipé | autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle |

Commission

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| - Commission d'engagement | 0,20 % du montant du contrat de prêt |
|---------------------------|--------------------------------------|

• **D'autoriser** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Josette PUJOL.

